

Bulletin n° 25

Actualités

- Le gouvernement du Québec a déposé, le 2 novembre dernier, le projet de loi 149 bonifiant le Régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite. Après avoir préconisé un scénario d'amélioration du RRQ qui était en dessous de son équivalent canadien, le Régime de pensions du Canada (RPC), le gouvernement libéral s'est rendu aux arguments des groupes et personnes appelant à engager une réforme au moins équivalente à celle du Canada. Des consultations publiques sur le projet de loi devraient se tenir au cours des prochaines semaines.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-149-41-1.html>

- Ne trouvant aucun acquéreur et confronté à d'importantes pertes financières, la compagnie Sears Canada a engagé un processus de liquidation le 19 octobre dernier, qui devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Cette décision a notamment entraîné le transfert de l'administration du régime de retraite des employés vers une firme privée, soit Morneau Shepell. Le surintendant des services financiers de l'Ontario a retenu les services de cette firme de consultants au terme d'un appel d'offres.

<https://www.fSCO.gov.on.ca/fr/pubs/news-releases/pages/2017-oct-17-sears.aspx>

- Les aspects financiers entourant la faillite de Sears Canada, ainsi que la mise à pied des employés et la terminaison du régime de retraite, ont fait l'objet d'analyses approfondies. Ces analyses ont permis de comprendre le modèle d'affaires du principal propriétaire de la compagnie, qui gère un fonds d'arbitrage (*hedge fund*) ayant eu recours à des stratégies financières typiques de la financiarisation des entreprises. Ces stratégies, qui ont des répercussions délétères sur les salariés et les retraités, nécessitent d'être mieux comprises.

<https://www.nytimes.com/2017/03/30/business/edward-lampert-sears-kmart.html>

- La Caisse de dépôt et placement a rendu public, le 18 octobre dernier, un document faisant état de sa stratégie d'investissement face aux changements climatiques. Alors que s'intensifie le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles, enclenché par des investisseurs institutionnels dotés d'un mandat d'intérêt général, la Caisse a jugé pertinent de se positionner publiquement. Si la Caisse entend modifier la composition de son portefeuille et intégrer un facteur climatique dans ses décisions d'investissement, l'institution ne souhaite pas délaisser pour autant ses participations dans le secteur des

énergies fossiles, comme les sables bitumineux de l'ouest canadien. La Caisse détenait, le 31 décembre 2016, 11 milliards de dollars d'actifs en énergies fossiles (extraction, raffinage et production d'électricité par les hydrocarbures).

https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/strategie_investissement_defi_climatique.pdf

- Le 30 septembre dernier, le Fonds de solidarité du Québec a annoncé qu'il se retirait du secteur du charbon. Cette opération s'est traduite par l'exclusion de titres d'entreprises détenant du charbon dans leurs réserves en vue de la production d'énergie, ainsi que par l'adhésion de l'organisation au *Carbon Disclosure Project*, un système de déclaration volontaire des émissions de gaz à effet de serre ayant fait son apparition au début des années 2000.

<http://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/liste-communiques-de-presse/communiqu.aspx?nom=20170930-Transition-energitique>